

Cannabis thérapeutique : l'expérimentation officiellement lancée

(Medscape - Marine Cygler) **Le décret 1230-2020**, tant attendu des patients, médecins et associations, est enfin paru au *Journal Officiel*. Les différents reports de sa publication avaient fait craindre que l'expérimentation du cannabis thérapeutique finisse par être purement et simplement abandonnée. Ce décret d'application de la loi autorisant l'expérimentation du cannabis thérapeutique permet donc le lancement de l'expérimentation dans un cadre contrôlé et limité auprès de patients souffrant de maladies graves et en échec thérapeutique. Cette phase expérimentale devrait durer deux ans et concerner 3 000 patients. Objectif principal : évaluer en situation réelle le circuit de prescription et de délivrance, mais aussi l'adhésion des professionnels de santé et des patients.

« Sortie du tabou »

« *Le plus souvent, en France, la question du cannabis thérapeutique est abordée par le prisme de l'addiction. Mais il s'agit d'une question de dignité du patient et de compassionnel* » rappelle Béchir Saket porte-parole du collectif **ACT**, interrogé par *Medscape édition française*. S'il espérait que 10 000 à 15 000 patients puissent participer à l'expérimentation « *sur les 300 000 personnes en France qui en auraient besoin* », la publication de ce décret est non seulement une « *sortie du tabou* » mais aussi la concrétisation de deux années d'attente... [en savoir plus]